



VILLE  
de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)

N° 01\_01\_2024\_073

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	24
<i>Votants</i>	
<i>Nombre de voix pour</i>	
<i>Nombre de voix contre</i>	
<i>Abstention</i>	
<i>NPPV</i>	

**OBJET :**

**Débat d'Orientation  
Budgétaire  
2025**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet  
[www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr) et inséré  
au registre des délibérations de  
la commune de Montbonnot-  
Saint-Martin le :

République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20241118-01\_01\_2024\_073-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le lundi 18 novembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 novembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Adjointes - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT - MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Marie-Béatrice MATHIEU (pouvoir à Dominique BONNET), Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) - M. Claude BAUSSAND (pouvoir à Roger BOIS).

Absents excusés : Mme Catherine FAVAND, M. Xavier VIGNON.

*M. Gilles FARRUGIA est nommé secrétaire.*

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2312-1,
- Vu le règlement intérieur du Conseil municipal approuvé le 8 avril 2008,

Considérant que dans les communes qui comprennent au moins 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-François CLAPPAZ Adjoint aux finances et à l'économie, et après avoir délibéré, le Conseil municipal, sans vote, indique :

**Article 1**

Que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025, a eu lieu ce jour.

**Article 2**

Le Maire de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN est chargé de l'exécution de la présente délibération.



Le secrétaire de séance,  
Gilles FARRUGIA

Handwritten signature of Gilles Farrugia in blue ink.

*Annexe : Rapport*

Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Dominique BONNET

Handwritten signature of Dominique Bonnet in black ink.